

Mercredi 25 mai 2016

**Réaction de la Métropole concernant  
le nouveau préavis de grève perlée à la TCAR**

Un nouveau préavis de grève a été déposé par le syndicat CGT de la TCAR d'une durée de 55 minutes reductibles pour la période du 30 mai au 10 juillet inclus.

Des progrès avaient été réalisés dans les négociations à l'initiative de la TCAR. Dans ces conditions, la reprise et la poursuite de ce mouvement qui pénalise fortement les usagers sont incompréhensibles.

Alors que la Métropole agit et investit massivement pour renforcer son réseau de transports, ces perturbations répétées sont très dommageables pour le développement de l'usage des transports en commun.

Devant les modalités du mouvement (grève perlée), la Métropole a décidé d'engager les procédures juridiques nécessaires afin d'assurer la continuité du service public pour les usagers.

La Métropole Rouen Normandie a demandé à la TCAR d'étudier les modalités financières d'une compensation pour les abonnés du réseau Astuce.